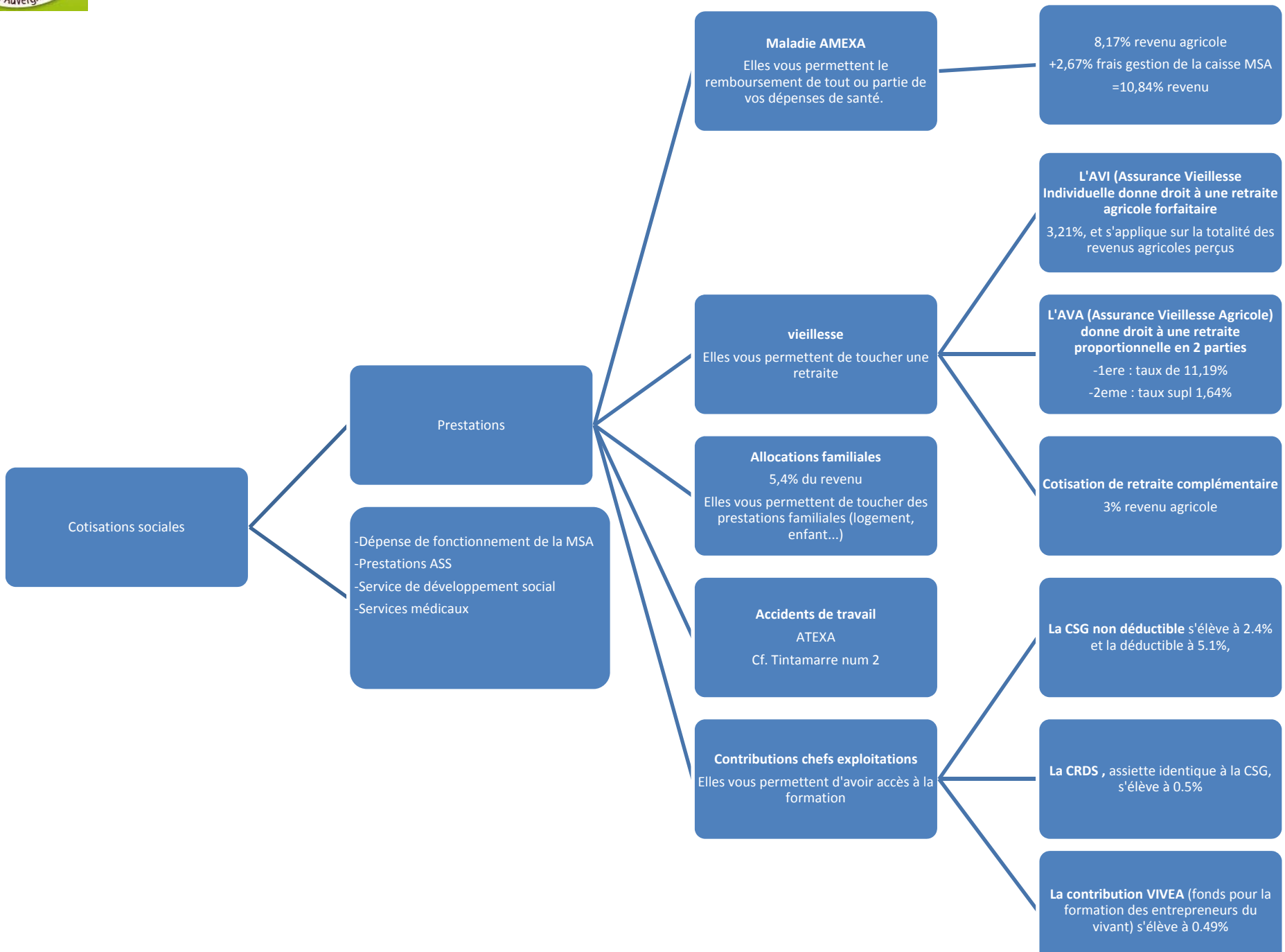
Cotisations sociales
Prestations
-Dépense de fonctionnement de la MSA
-Prestations ASS
-Service de développement social
-Services médicaux
Maladie AMEXA
Elles vous permettent le remboursement de tout ou partie de vos dépenses de santé.
8,17% revenu agricole
+2,67% frais gestion de la caisse MSA
=10,84% revenu
vieillesse
Elles vous permettent de toucher une retraite
L'AVI (Assurance Vieillesse Individuelle donne droit à une retraite agricole forfaitaire
3,21%, et s'applique sur la totalité des revenus agricoles perçus
L'AVA (Assurance Vieillesse Agricole) donne droit à une retraite proportionnelle en 2 parties
-1ere : taux de 11,19%
-2eme : taux supl 1,64%
Cotisation de retraite complémentaire
3% revenu agricole
Allocations familiales
5,4% du revenu
Elles vous permettent de toucher des prestations familiales (logement, enfant...)
Accidents de travail
ATEXA
Cf. Tintamarre num 2
Contributions chefs exploitations
Elles vous permettent d'avoir accès à la formation
La CSG non déductible s'élève à 2.4% et la déductible à 5.1%,
La CRDS , assiette identique à la CSG, s'élève à 0.5%
La contribution VIVEA (fonds pour la formation des entrepreneurs du vivant) s'élève à 0.49%